

**VIVEA AU SERVICE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DES CHEFS D'ENTREPRISE AGRICOLE**

Les organisations constitutives

VIVEA a été créé en 2001 par convention entre les 2 organisations professionnelles agricoles à vocation générale et les 4 syndicats représentatifs de la profession agricole :

- La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- Les Jeunes agriculteurs
- La Confédération paysanne
- La Coordination rurale

Et deux organisations professionnelles agricoles à vocation générale :

- L'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture
- La Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit agricole





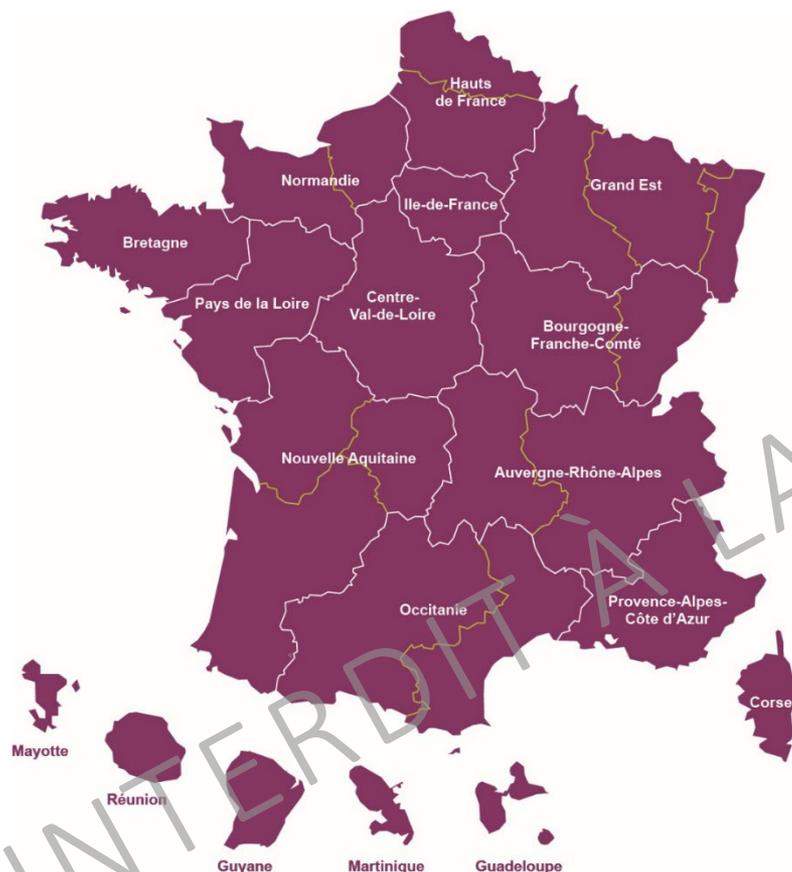
Le public VIVEA

VIVEA est le fonds de formation de 511 582 chefs d'entreprise

Vous êtes contributeur VIVEA dès lors que **vous êtes un chef d'entreprise agricole non-salarié, aide familial ou conjoint collaborateur**, cotisant de solidarité qui relève du régime agricole, des secteurs suivants :

- exploitations et entreprises agricoles ;
- entreprises de travaux forestiers (sauf exploitants forestiers négociant en bois) ;
- entreprises de travaux agricoles (y compris les entreprises du paysage) ;
- **entreprises du secteur du cheval** (sauf ceux du spectacle et les loueurs d'équidés sans entretien ni préparation) ;

Une organisation proche du terrain : les élus VIVEA



650 élus

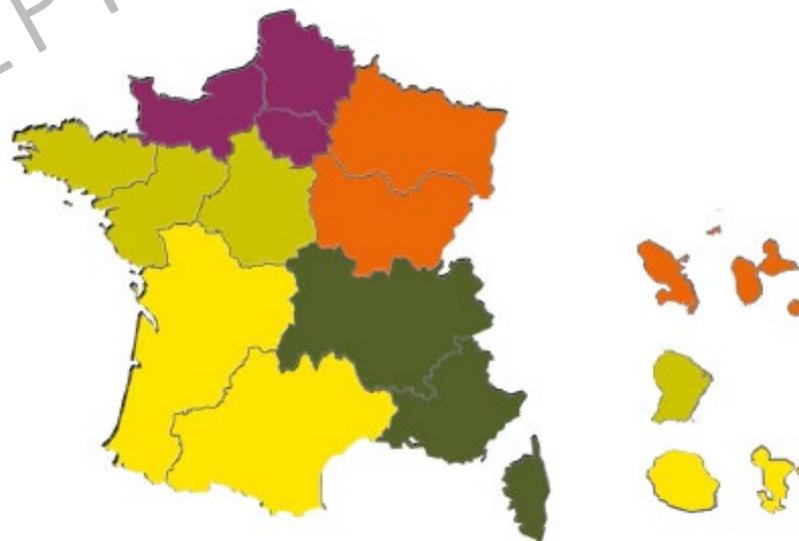
Les représentants des organisations professionnelles agricoles siègent :

- Au Conseil d'administration de VIVEA,
- Au sein des 13 Comités régionaux,
- Au sein des Comités des 5 DOM,
- Au sein des 16 Comités territoriaux.

Une organisation proche du terrain : l'équipe technique

Un siège et 5 délégations :

- Un siège composé de la Direction générale, d'un Pôle Administratif et Financier, d'un Pôle Développement des Compétences et Innovation,
- 5 Délégations réparties sur l'ensemble du territoire et actives dans tous les départements : Ouest, Nord-Ouest, Est, Sud, Sud-Est,
- 70 personnes au service des entrepreneurs du Vivant.



Se former

pour piloter ses projets professionnels

SE FORMER POUR PILOTER SES PROJETS PROFESSIONNELS

Chef.fe d'entreprise agricole non salarié, Conjoint collaborateur, Aide familial, cette formation est financée par le biais de VIVEA grâce à **VOS CONTRIBUTIONS FORMATION** collectées par la MSA (moyenne 107€/an).

Cette contribution vous permet une **PRISE EN CHARGE** totale ou partielle de vos frais de formation (jusqu'à **2250€/AN**).

Consultez votre crédit disponible directement depuis
votre espace extranet : www.vivea.fr



Pensez à bénéficier de votre **crédit d'impôt**
(contactez votre comptable)

Besoin de plus de renseignements ?
Rendez-vous sur www.vivea.fr


vivea
Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant

Pour l'exploitant, comment ça marche ?



Contribution formation moyenne
2021:
109€ / contributeur / an



santé
famille
retraite
services

Choisir sa formation
S'inscrire



2250€ / an
+ Crédit d'impôt



Le centre de formation
dépose le dossier à VIVEA

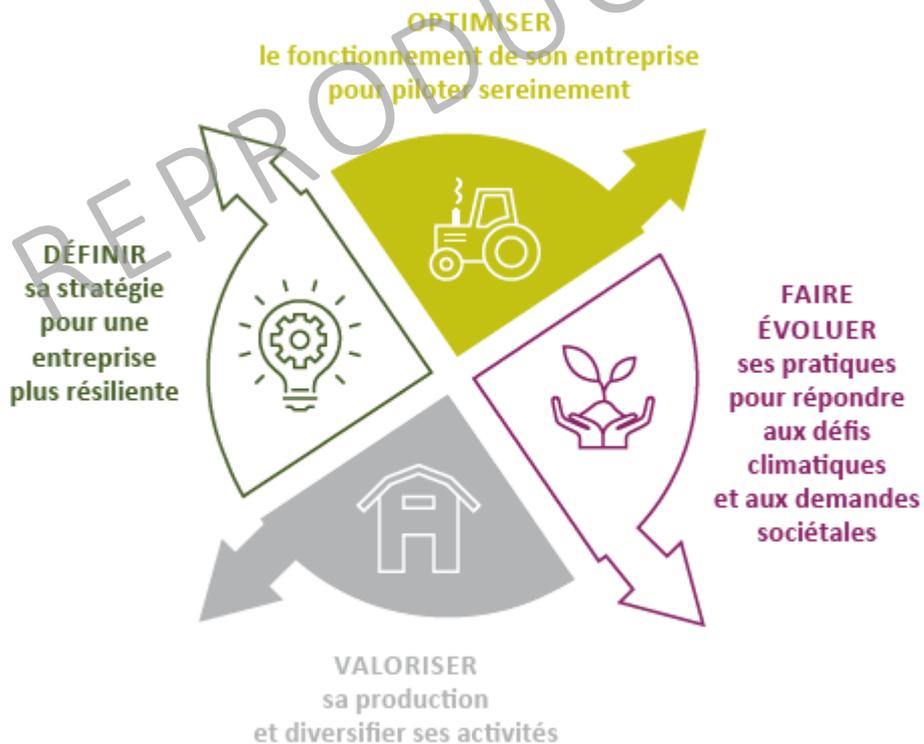


VIVEA paye la formation
une fois qu'elle est
terminée

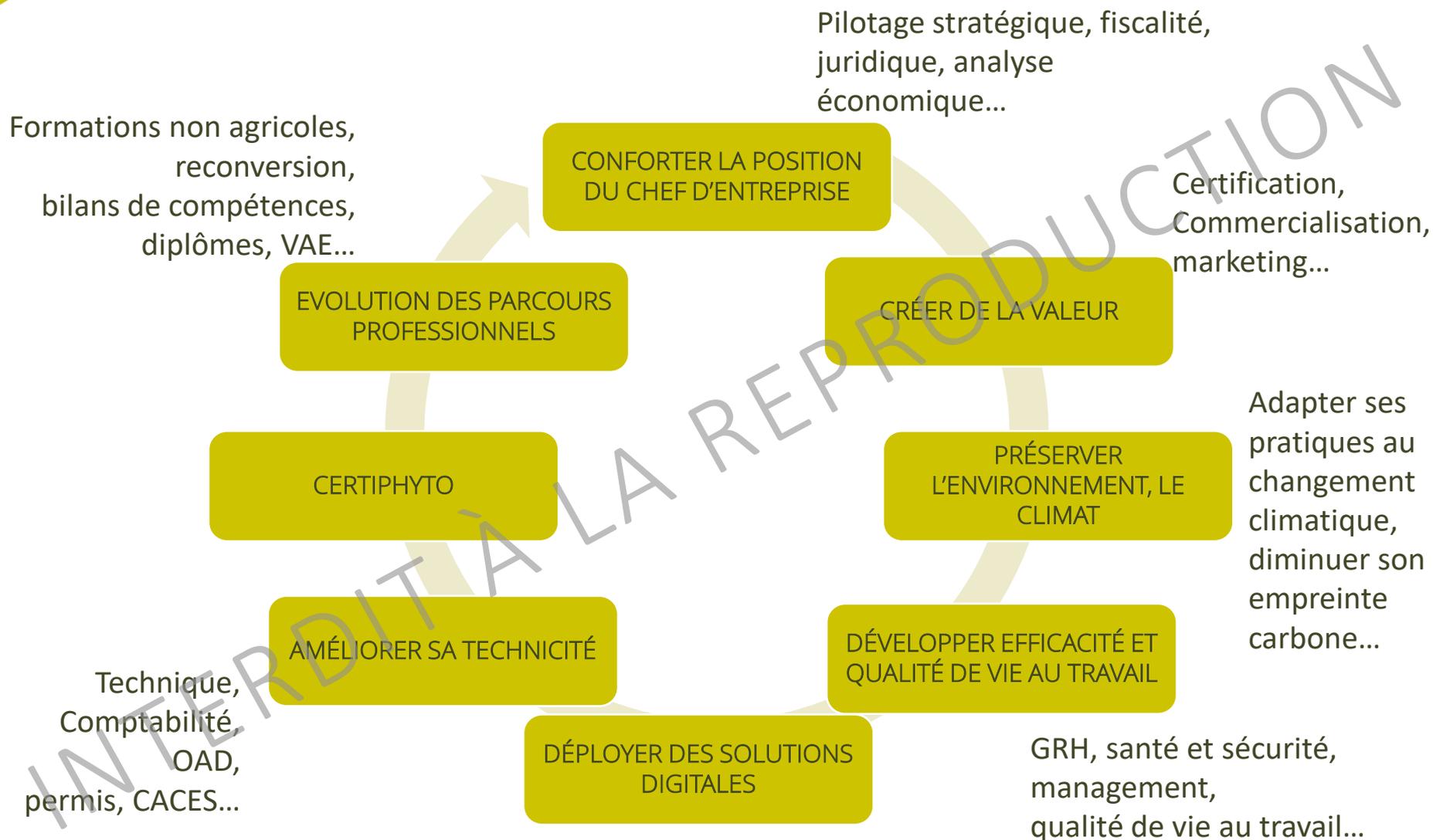
Le plan stratégique 2021 - 2026

► 5 priorités stratégiques

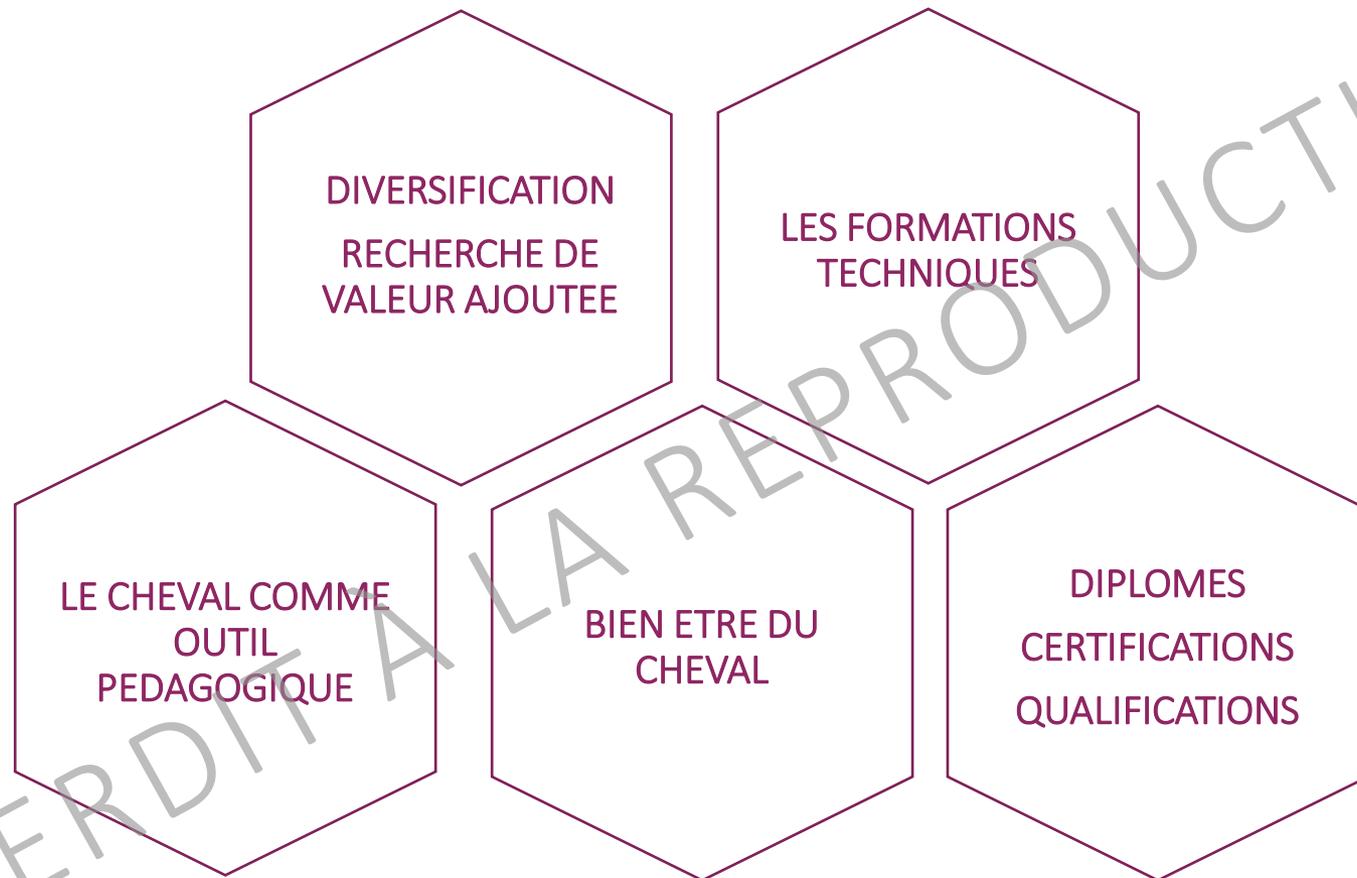
► 4 enjeux



Quelles formations finance VIVEA ?



Les formations du secteur équin



Le cheval comme outil pédagogique

Amélioration du management
et/ou de la Communication
et utilisant le cheval comme un outil pédagogique



<Image de jcomp sur Freepik

Ce document, propriété d'Élise Feron, est interdit à la reproduction

Bien-être du cheval

De nombreuses formations se développent dans le domaine
du **bien-être animal**.

La notion de « bien-être » comprend l'état *physique* mais aussi
l'état *mental* de l'animal.



Image de Patrickss sur Freepik

Ce document, propriété d'Élise Feron, est interdit à la reproduction

Diversification et recherche de valeur ajoutée

Une réflexion stratégique qui peut être mise en place par les chefs d'entreprise afin de **créer de la valeur ajoutée** à leur entreprise et ainsi attirer un nouveau public en intégrant de nouvelles activités.

Des actions de marketing



Image de vector4stock sur Freepik

Ce document, propriété d'Élise Feron, est interdit à la reproduction

Les formations techniques

Découverte (ou Perfectionnement) d'une discipline/activité à destination des enseignants et **en vue de l'enseigner**



Diplômes, certifications, qualification

Priorité 8 de l'appel d'offre permanent

Les formations diplômantes ou certifiantes dans le secteur agricole:

- ✓ inscrites au RNCP
- ✓ au répertoire spécifique
- ✓ celles permettant d'obtenir la capacité professionnelle

Des demandes de financement dans le domaine des **courses hippiques** sont déposées régulièrement sur le territoire national. Elles sont pour la plupart au répertoire spécifique.



Rappel des résolutions du conseil d'administration relatives à la filière équine

Les formations suivantes ne sont pas éligibles :

- Les formations préparant à l'ensemble des « Galops »
- Les formations visant l'entraînement et le perfectionnement du cavalier réalisées dans une perspective sportive, de concours et de valorisation des chevaux

Les formations en éthologie hors cadre BFEE sont éligibles sous deux conditions :

- Titre et contenu : doivent correspondre aux modules des « savoirs » de la Fédération Française d'équitation (FFE)
- Les organismes de formation ou les formateurs doivent figurer sur la liste des centres ou formateurs habilités

Conseil d'Administration du 17 juin 2014 – Résolution 2014 / 313

Les cahiers des charges standard

Dans certains cas (voir ci-dessous), les organismes de formation référencés prennent directement des places auprès de VIVEA et peuvent commencer la formation dès le lendemain (formation financée sous réserve de validation du consentement du stagiaire par retour de mail)

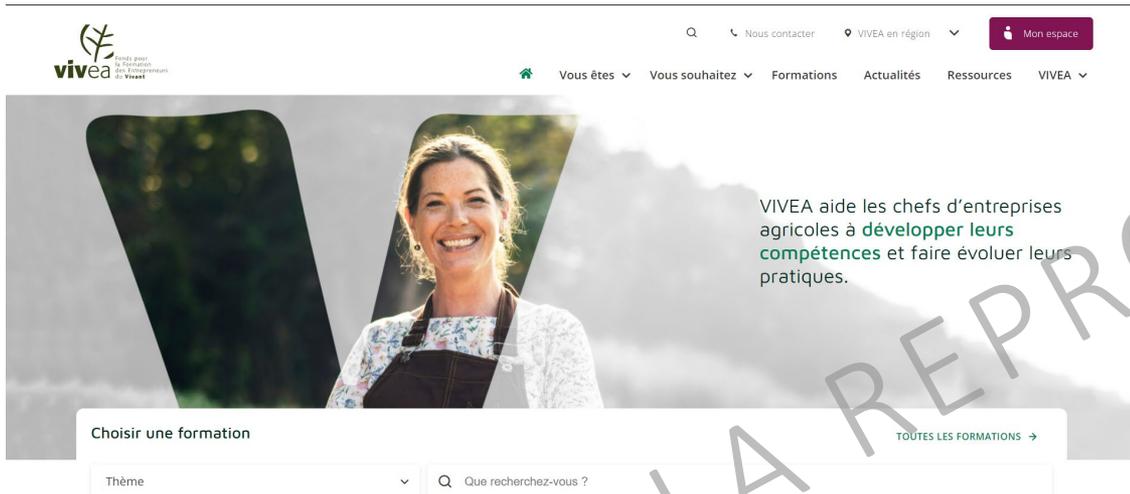
Collectifs

- **Certiphyto - décideurs - entreprise**
 - non soumise à agrément (EA) - Primo certificat
 - non soumise à agrément - renouvellement 7h
 - soumise à agrément - Renouvellement 7h (sur décision du comité régional)

Individuels

- Bilan de compétences
- Permis B96
- Permis BE
- Permis C
- Permis CE
- FIMO marchandises
- FCO marchandises

S'INSCRIRE ? TROUVER SA FORMATION ?



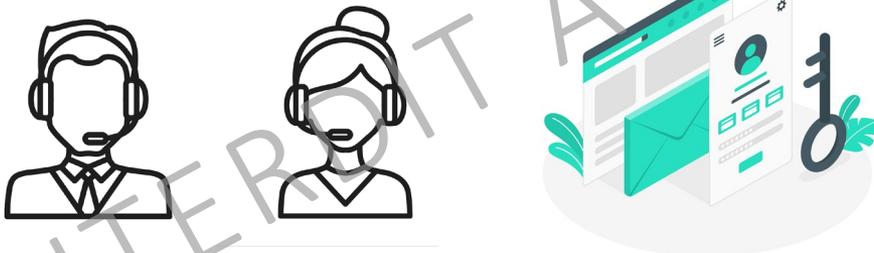
Formation référencée sur le site internet de VIVEA

La formation a obtenu un accord de financement, il est possible de s'y pré-inscrire en ligne

Envoie vers l'espace privé : possibilité de créer son compte VIVEA

Formation non référencée sur le site internet de VIVEA

L'organisme de formation doit déposer une demande individuelle selon le calendrier d'instruction de VIVEA.



Pour créer votre compte et y accéder régulièrement :

<https://vivea.fr/ressources/contributeur-comment-connaître-le-montant-du-credit-disponible-sur-mon-compte/>

MERCI

Pour plus d'informations :

www.vivea.fr

03.22.33.35.60